

SUPPRESSION DES 5 JOURS POUR CUMUL D'ACTIVITÉ :

LE CADEAU DE NOEL DU DEPARTEMENT AUX AGENT.ES

Lors du CST qui s'est tenu le 11 décembre 2025, la FSU a voté CONTRE le guide d'application du temps de travail dans lequel l'administration a notamment décidé de supprimer les 5 jours d'absence pour cumul d'activité. A compter de 2026, les agents sollicitant cette autorisation devront l'exercer sur leurs congés annuels.

UNE ABSENCE DE DIALOGUE SOCIAL, ENCORE...

Sans l'insistance de la FSU, cette suppression se serait décidée sans aucune discussion, sans aucune justification si ce n'est celle « d'une décision de l'exécutif », tout comme l'a été la proratisation des congés annuels lors du départ en retraite.

L'argument économique supposé n'est pas entendable car cette mesure, en vigueur depuis des décennies, ne coûte presque rien d'autant plus que la plupart des agent.es qui prennent ces jours ne sont pas allégés pour autant de leur charge de travail.

LE DÉNIGREMENT DES AGENTS.ES ET DES PARTENAIRES

Leurs interventions en écoles et centres de formation, dans les Universités, au CNFPT et partout ailleurs, participent à l'épanouissement professionnel et personnel de ses agent.es, et nous savons comment cela est précieux. Cela contribue par ailleurs au rayonnement et à l'image de la collectivité, et donc, à son attractivité.

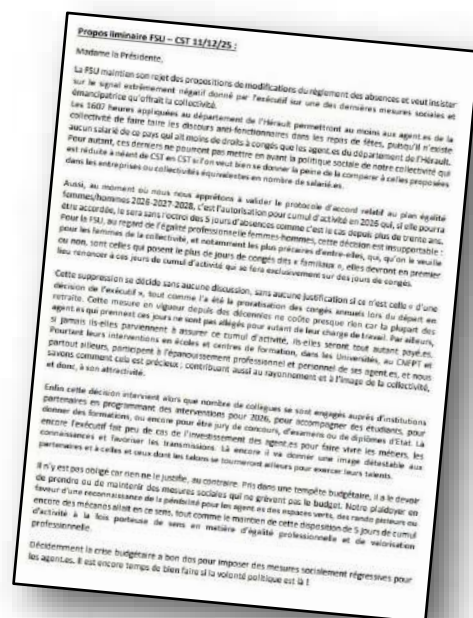
De plus, cette décision intervient alors que nombre de collègues se sont engagé.es auprès d'institutions partenaires en programmant des interventions pour 2026, pour accompagner des étudiants, pour donner des formations, ou encore pour être jury de concours, d'examens ou de diplômes d'Etat. Là encore l'exécutif fait peu de cas de l'investissement des agent.es pour faire vivre les métiers, les connaissances et favoriser les transmissions. Là encore, il va donner une image détestable aux partenaires et à celles et ceux dont les talons se tourneront ailleurs pour exercer leurs talents.

LES FEMMES PARTICULIÈREMENT PÉNALISÉES

Au regard de l'égalité professionnelle femmes-hommes, cette décision est insupportable pour les femmes de la collectivité, et notamment les plus précaires d'entre-elles. En effet, qu'on le veuille ou non, ce sont celles qui posent le plus de jours de congés dits « familiaux ». Les contraindre à exercer le cumul d'activité exclusivement sur ces mêmes jours les empêchera d'accéder à cet espace d'épanouissement qui peut aussi représenter aussi un revenu complémentaire.

Pris dans une tempête budgétaire, l'exécutif a le devoir de prendre ou de maintenir des mesures sociales qui ne grèvent pas le budget. Notre plaidoyer en faveur d'une reconnaissance de la pénibilité pour les agent.es des espaces verts, des rando pisteurs ou encore des mécanos allait en ce sens, tout comme le maintien de cette disposition de 5 jours de cumul d'activité à la fois porteuse de sens en matière d'égalité professionnelle et de valorisation professionnelle.

Décidemment la crise budgétaire a bon dos pour imposer des mesures socialement régressives pour les agent.es. Il est encore temps de bien faire si la volonté politique est là !



Propos liminaire FSU qui sera annexé au procès verbal du CST disponible sur Intra34 après validation.

